

L'ASSUREUR

AFRICAIN

Etats



Généralux

de l'assurance pour tous



Adopter le Pacte
Panafricain
de l'Assurance Inclusive

cotonou - Bénin

6 au 8 juillet 2026



WAICA Re

WAICA REINSURANCE CORPORATION PLC
TOGETHER TOWARDS TOMORROW



Freetown, Sierra Leone (Headquarters)
30 Junction Hill Station.
(+232) 763 683 59



Accra, Ghana
3rd Floor, Atlantic Tower, Plot 16, Airport
City (+233) 244 731 004



Abidjan, Ivory Coast
La Résidence Les Hauts de l'Indénié, CM59
Lot 34 au 1er étage de l'escalier, A Plateau.
(+225) 56 67 60 55 (+225) 202 25674



Kenya, Nairobi
Real Towers Annex, Hospital Road, Upper
Hill (+254) 20 2722000



Tunis, Tunisia
Immeuble Émeraude, Rue de la Bourse,
A 1.1 Les Jardins du Lac 2, 1053.
(+216 97 692 802 / +216 96 050 427)



Harare, Zimbabwe
27 Epping Road Mount Pleasant
(+263 242 781745 +263 242 751700
+263 242 753176)



Dubai, UAE
Office 705, Level 7, Liberty House, DIFC,
Dubai UAE (+971 50 343 254)



w: www.waicare.com
e: waicareinsurance@waicare.com

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	P.4
EVÉNEMENT	
Cinquantenaire de la FANAF : Abidjan, un retour aux sources pour bâtir l'avenir de l'assurance africaine	P.5
ACTUALITÉS	
La FANAF a renouvelé sa gouvernance avec l'élection d'un nouveau Bureau Exécutif	P.9
Séminaire FANAF - Etats statistiques CIMA et pilotage stratégique	P.10
LA PAROLE AUX ACTEURS DES ASSURANCES	
Entretien avec le nouveau président de la FANAF, Monsieur Mamadou G. K. KONE	P.12
AGENDA FANAF	
Etats Généraux de l'Assurance Pour Tous	P.17
Séminaire FANAF	P.18
ETUDES & ANALYSES	
Agrément des Administrateurs et Régulation des Fonctions des sociétés d'Assurances en Zone CIMA : étude du marché ivoirien des assurances	P.19
Le challenge des provisionnements mathématiques en assurance vie : Le défis de l'actuaire	P.22
Assurer l'inassurable ? Le changement climatique comme test de résistance du modèle assurantiel africain	P.27
ASSUR'MOTS	P.31

L'Assureur AFRICAIN
ISSN 0805 / 7732
Revue trimestrielle
de la Fédération des Sociétés
d'Assurances de Droit National
Africaines (FANAF)
Rédaction
Administration - Publicité
BP 308 - Dakar
Tél : (221) 33 889 68 38
E-mail : jaa@fanaf.org
Site Web : www.fanaf.org

Directeur de Publication
Mamadou G.K. KONE
Rédacteur en Chef
Emmanuel BADOLO
Comité de Rédaction
Aymric KAMEGA - Pierre TOYUM
Adama DIALLO - Hadarai RABO
El Hadji Amar KEBE - Fayçal OUZGANE
Ont collaboré à ce numéro
Idienna Marcel KAMARA
Blaise KENDAH
Guillaume GILKES
Ghita LAMRIKI



Fédération des Sociétés
d'Assurances de Droit National Africaines
NB : Les textes publiés dans «L'Assureur
Africain» ne reflètent pas nécessairement le
point de vue de la FANAF et n'engagent que
la responsabilité de leurs auteurs.
NDLR : Certains titres et illustrations sont de
la rédaction.

Un nouveau cap pour l'assurance africaine

La 50^{ème} Assemblée Générale de la FANAF marque une étape décisive dans l'histoire de l'assurance africaine. Au-delà de la célébration d'un cinquantenaire symbolique, elle consacre l'entrée de notre secteur dans un nouveau cycle, placé sous le signe de la transformation.

Ce numéro revient sur les temps forts de ce rendez-vous historique, ainsi que sur l'élection d'un nouveau Bureau Exécutif de la FANAF. À cette occasion, le Président dans un entretien accordé à L'Assureur Africain, esquisse les grandes orientations d'un mandat résolument tourné vers une transformation profonde de l'écosystème assurantiel africain.

Cette édition met également à l'honneur l'œuvre primée à la 16^{ème} édition du Prix du Professeur Jean Julien CODJOVI, en offrant aux lecteurs un aperçu éclairant de ses apports à la réflexion sur la gouvernance du secteur des assurances.

Sur le plan technique, les analyses consacrées aux provisions mathématiques en assurance vie, ainsi qu'aux défis posés par le changement climatique, rappellent une exigence fondamentale : notre industrie doit conjuguer innovation et responsabilité pour répondre aux enjeux actuels et anticiper ceux de demain.

Enfin, dans un registre à la fois pédagogique et interactif, la rubrique Assur'mots invite les lecteurs à s'approprier, de manière accessible, les concepts clés de l'assurance africaine.

Plus que jamais, l'assurance africaine est appelée à jouer un rôle stratégique dans la résilience des économies et la protection des populations.

Un nouveau cap est franchi.

Il nous appartient désormais, collectivement, d'en faire une réussite.

EVÉNEMENT

Cinquantenaire de la FANAF : Abidjan, un retour aux sources pour bâtir l'avenir de l'assurance africaine



Photo de famille - Ouverture de la 50ème Assemblée Générale de la FANAF - Février 2026

La FANAF a célébré, du 9 au 11 février 2026, son cinquantenaire à Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, au Sofitel Hôtel Ivoire.

Placées sous le thème « **Cinquantenaire de la FANAF : bâtir le futur de l'assurance africaine** », ces assises ont marqué un moment historique pour l'industrie assurantielle dans la zone FANAF.

Le choix d'Abidjan revêt une portée symbolique forte : la FANAF a en effet souhaité revenir sur la terre qui l'a vue naître, cinquante ans après sa création, afin de célébrer un demi-siècle d'engagement au service du développement et de la structuration de l'assurance africaine.

Une célébration placée sous le signe du rassemblement

Les activités commémoratives de ce cinquantenaire ont débuté le dimanche 8 février 2026 avec l'organisation d'une marche santé dans la forêt du Banco, l'un des principaux espaces naturels d'Abidjan. Cette activité conviviale a permis aux participants

de partager un moment de détente et de cohésion, mêlant exercices physiques, jeux d'équipe et sensibilisation à l'importance de la préservation de cet important patrimoine écologique ivoirien.



Cérémonie d'ouverture - 50ème Assemblée Générale de la FANAF - Février 2026

Une cérémonie d'ouverture de haut niveau

Placée sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, la cérémonie officielle d'ouverture a été présidée par Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Robert Beugré MAMBE.

La cérémonie s'est tenue en présence de Dr Sidi OULD TAH, Président du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), ainsi que de nombreuses personnalités issues des sphères publiques et privées.

Par leur présence distinguée, ces hautes autorités ont témoigné de l'importance stratégique du secteur des assurances, reconnu aujourd'hui comme un levier essentiel de mobilisation de l'épargne, de financement des économies et de soutien au développement durable en Afrique.

La cérémonie officielle a été ponctuée par quatre interventions majeures.

Dans son mot de bienvenue, Monsieur

Mamadou G. K. KONE, Président du Comité d'Organisation et Président de l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire (ASA-CI), a salué le retour de la Fédération à Abidjan pour célébrer ce cinquantenaire, symbole d'un demi-siècle d'engagement au service de l'assurance africaine.

Prenant ensuite la parole, Monsieur César EKOMIE AFENE, Président de la FANAF, a exprimé sa profonde gratitude aux autorités ivoiriennes pour leur soutien constant dans l'organisation de cette cinquantième Assemblée Générale. Il a également remercié les acteurs du marché, les partenaires et les sponsors pour leur mobilisation et leur contribution à la réussite de l'événement.

Dans une communication spéciale adressée aux professionnels du secteur, Dr Sidi OULD TAH, Président du Groupe de la BAD, a présenté sa vision d'une nouvelle architecture financière africaine, tournée vers la construction d'une Afrique intégrée, prospère, résiliente et inclusive. Il a mis en avant plusieurs priorités stratégiques, notamment l'énergie, l'agriculture, l'industrialisation, l'intégration régionale et

l'amélioration des conditions de vie des populations, appelant les assureurs africains à jouer un rôle actif dans la réalisation de cette ambition.

Clôturent les allocutions, Monsieur Adama COULIBALY, représentant le Premier Ministre et Président de la cérémonie, a réaffirmé

l'attachement de la Côte d'Ivoire à l'idéal panafricain et à la consolidation d'institutions professionnelles solides. Il a formulé le vœu que ces assises contribuent à renforcer la FANAF en tant qu'espace de dialogue, de concertation et de vision pour l'assurance africaine, avant de déclarer officiellement ouverts les travaux de la cinquantième Assemblée Générale.

Assurance et souveraineté financière : une conférence inaugurale stratégique

À l'issue de la cérémonie d'ouverture, les travaux ont débuté par une conférence inaugurale consacrée au sous-thème : « **Assurance et souveraineté financière : l'Afrique face à ses défis de transformation** ».

Cette conférence a été animée conjointement par Monsieur Jean Kacou DIAGOU, Président du Groupe NSIA et Dr Corneille KAREKEZI, Directeur Général d'AFRICA RE.

Dans sa communication, Jean Kacou DIAGOU a souligné que l'assurance constitue l'un des meilleurs instruments de mobilisation

de l'épargne locale, appelant à un accompagnement renforcé des autorités afin de permettre au secteur de mobiliser davantage de ressources au service de la souveraineté financière africaine.

Pour sa part, Dr Corneille KAREKEZI a rappelé que là où l'assurance est forte, les économies sont résilientes, invitant l'ensemble des acteurs du secteur à renforcer leur coopération afin de bâtir une industrie africaine des assurances solide, compétitive et tournée vers les besoins des populations.

Des panels stratégiques pour penser l'avenir du secteur

Les travaux se sont poursuivis à travers plusieurs panels, articulés autour de thématiques importantes :

1. Cinquante ans de la FANAF au service du développement africain : bilan et perspectives ;
2. Gouvernance et régulation pour accompagner le développement ;
3. Observatoire FANAF de la Femme dans l'Assurance ;
4. Nouveaux moteurs de croissance : comment élargir le périmètre de l'assurance en Afrique ? ;
5. Cinquante ans de gestion des prestations : transformer le moment de vérité en levier de confiance et d'innovation.

Les échanges nourris entre experts, dirigeants de compagnies, régulateurs et partenaires institutionnels ont permis d'identifier plusieurs leviers stratégiques pour accélérer le développement de l'assurance en Afrique.

Des recommandations pour renforcer l'industrie africaine des assurances

À l'issue des échanges, les participants ont formulé plusieurs recommandations majeures, parmi lesquelles :

- *l'extension du champ des assurances obligatoires, notamment dans des secteurs à fort impact économique et social ;*
- *la promotion de modèles africains de digitalisation et d'inclusion financière, adaptés aux réalités locales ;*
- *le développement de champions africains de l'assurance capables de rivaliser sur la scène internationale ;*
- *le renforcement de la recherche, de l'innovation et de la coopération entre États, régulateurs et assureurs ;*
- *l'intégration de l'assurance dans les Plans Nationaux de Développement, en reconnaissance de son rôle stratégique dans le financement de l'économie ;*
- *la mise en place de l'Observatoire FANAF de la Femme dans l'Assurance.*

Un espace privilégié de rencontres et de networking



Visite de la forêt du Banco - 50ème Assemblée Générale de la FANAF - Février 2026

Au-delà des travaux scientifiques et institutionnels, la FANAF 2026 a également constitué un important cadre de rencontres professionnelles, favorisant les échanges entre dirigeants d'entreprises d'assurance, réassureurs, régulateurs, partenaires

techniques et financiers.

Ces moments de networking ont permis de consolider les relations entre acteurs du marché et d'explorer de nouvelles opportunités de coopération à l'échelle continentale.

En route vers les cinquante prochaines années de l'assurance africaine

En célébrant ses cinquante ans à Abidjan, la FANAF a non seulement rendu hommage à son histoire, mais a également affirmé sa volonté de jouer un rôle central dans la transformation de l'industrie des assurances en Afrique.

Plus que jamais, la Fédération entend poursuivre sa mission de promotion, de structuration et de développement du marché africain de l'assurance, afin de contribuer durablement au financement des économies et à la protection des populations du continent.

ACTUALITES

La FANAF a renouvelé sa gouvernance avec l'élection d'un nouveau Bureau Exécutif



Nouveau et Ancien Bureaux de la FANAF - 50ème Assemblée Générale de la FANAF - Février 2026

À l'issue de ses travaux statutaires, l'Assemblée Générale de la FANAF a procédé à l'élection de son nouveau Bureau Exécutif.

A cet effet, les membres de la Fédération ont porté leur choix sur **Monsieur Mamadou G.K. KONE**, Directeur Général de SanlamAllianz Côte d'Ivoire et Président du Conseil d'Administration de l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire (ASA-CI), pour assurer la présidence de la FANAF.

Professionnel reconnu du secteur, **Monsieur**

Mamadou G. K. KONE aura pour mission de poursuivre les actions engagées par la Fédération et de contribuer à renforcer le rôle de la FANAF dans la dynamique de transformation et de développement de l'assurance africaine.

Il succède à **Monsieur César EKOMIE AFENE** qui a assuré la présidence de la Fédération de février 2020 à février 2026.

Les autres membres du Bureau Exécutifs sont :

- **Monsieur Aymric KAMEGA**, Président-Directeur Général de ACAM Vie Cameroun, en qualité de Vice-Président ;
- **Monsieur Pierre TOYUM**, Directeur Régional de ZEP RE en République Démocratique du Congo ;
- **Monsieur Adama DIALLO**, Directeur Général de SONAVIE au Mali ;
- **Monsieur Hadarai RABO**, Directeur Général de CORIS ASSURANCES au Burkina Faso ;
- **Monsieur El Hadji Amar KEBE**, Directeur Général d'AXA Assurances Sénégal
- **Monsieur Fayçal OUZGANE**, Directeur Général de Wafa Assurances Côte d'Ivoire.

Aux côtés du Président, cette équipe aura la responsabilité de consolider les acquis de la Fédération et d'impulser de nouvelles dynamiques afin de répondre aux défis et aux opportunités du marché africain de l'assurance.

La rédaction du Journal de l'Assureur Africain adresse ses félicitations au nouveau Bureau exécutif et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de son mandat.

Séminaire FANAF - Etats statistiques CIMA et pilotage stratégique

Abidjan, Onomo Hôtel Airport | 21 au 24 avril 2026



Photo de famille des séminaristes - Abidjan - Avril 2026

La FANAF a tenu, du 21 au 24 avril 2026 à Abidjan, son premier séminaire de formation de l'année 2026. Placé sous le thème « États statistiques CIMA et pilotage stratégique : transformer la donnée réglementaire en outil de performance et de décision », cet événement a marqué une étape importante dans la volonté de la FANAF d'accompagner les professionnels du secteur dans la valorisation des données issues du dispositif réglementaire de la CIMA.

Au cœur de ce séminaire se trouvait une ambition claire : aider les participants à dépasser la logique purement déclarative des états statistiques CIMA pour en faire de véritables instruments de gestion. À travers des sessions alliant apports théoriques et cas pratiques, les participants ont été outillés pour :

- Mieux comprendre la structure et la portée des états statistiques produits dans le

cadre réglementaire CIMA ;

- Développer leur capacité d'analyse à partir des données réglementaires disponibles ;
- Intégrer ces données dans les processus de pilotage stratégique au sein de leurs entreprises ;
- Renforcer la qualité de la prise de décision, en s'appuyant sur des indicateurs fiables.

Le séminaire a été animé par M. Djagana OUATTARA, figure reconnue du secteur assurantiel africain. Statisticien, Assureur, Expert-comptable et Actuaire, M. OUATTARA cumule une double expérience : celle d'ancien commissaire contrôleur à la CIMA, qui lui confère une maîtrise approfondie du cadre réglementaire, et celle de Directeur Général Adjoint de SanlamAllianz Côte d'Ivoire, qui ancre son approche dans les

réalités opérationnelles et stratégiques des entreprises d'assurance. Cette combinaison de perspectives a constitué la valeur ajoutée distinctive de l'animation.

Le séminaire a rassemblé près d'une centaine de participants issus de neuf (09) pays de la zone CIMA, témoignant de l'intérêt croissant des acteurs du marché pour les enjeux liés à la donnée et à son exploitation stratégique. Cette diversité géographique a également favorisé les échanges d'expériences entre professionnels opérant dans des contextes nationaux variés, tout en partageant un cadre réglementaire commun.



Les séminaristes lors des sessions de travail – Séminaire FANAF – Abidjan – Avril 2026

LA PAROLE AUX ACTEURS DES ASSURANCES

ENTRETIEN AVEC LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FANAF, MONSIEUR MAMADOU G. K. KONE

Chers lecteurs et chères lectrices du Journal L'Assureur Africain,

Pour ce premier numéro de l'année 2026, nous avons l'honneur de nous entretenir avec Monsieur Mamadou G. K. KONE, Président élu de la FANAF.

Son élection intervient à un moment charnière pour l'assurance africaine, marqué à la fois par le cinquantenaire de la Fédération et par de profondes mutations économiques, technologiques et réglementaires sur le continent.

À l'aube de ce nouveau cycle, les attentes sont fortes : modernisation des marchés, accélération de la digitalisation, renforcement de l'inclusion assurantielle, consolidation de la solidité financière du secteur et affirmation de la voix des assureurs dans les grands débats internationaux.

Dans cet entretien exclusif, le nouveau Président partage sa vision stratégique, ses priorités pour son mandat et les réformes qu'il juge indispensables pour positionner durablement l'assurance comme un pilier du développement économique et social en Afrique.

Q.1

Monsieur le Président, pouvez-vous vous présenter brièvement à nos lecteurs ?



Président KONE :

Merci pour cette question.

Je suis avant tout un professionnel de l'assurance profondément engagé pour le développement du secteur en Afrique. Mon parcours m'a conduit à exercer des responsabilités variées : en compagnie d'assurance, en réassurance, en gouvernance institutionnelle et également au sein de l'autorité de régulation. Aujourd'hui, en tant que Directeur Général de SanlamAllianz Côte d'Ivoire Assurances, je pilote une compagnie engagée

à rendre l'assurance accessible au plus grand nombre. Je siège également au Comité des Experts de la CIMA et à la Commission Régionale de Contrôle des Assurances, avec une lecture directe des enjeux réglementaires. Enfin, comme Vice-Président de la CGECI, je porte la voix du secteur privé dans le dialogue économique national. Cette diversité d'expériences m'a permis de comprendre le secteur dans ses dimensions : technique, stratégique et réglementaire.

Actuaire de formation, avec un parcours

académique international et une expérience opérationnelle, j'ai toujours eu la conviction que l'assurance africaine peut et doit jouer un rôle structurant dans le développement économique du continent.

Mais au-delà des fonctions exercées, je crois fermement à la force des institutions, à la coopération panafricaine et à la nécessité d'une assurance plus moderne, plus inclusive et plus ambitieuse. C'est cet engagement qui guide aujourd'hui mon action à la tête de la FANAF.

Q.2 Vous évoquez la force des institutions, comment définiriez-vous le style de leadership que vous entendez imprimer à la tête de la FANAF ?

Président KONE :

Je le qualifierais d'exigeant, mais profondément collectif.

Exigeant, parce que les défis auxquels l'assurance africaine est confrontée ne nous laissent aucune marge pour l'improvisation. Nous devons travailler avec rigueur, fixer des objectifs clairs et mesurer nos résultats. La discipline stratégique est indispensable si nous voulons renforcer la crédibilité et l'influence de la FANAF.

Collectif, parce qu'une fédération continentale

ne se dirige pas de manière verticale. Elle se construit dans l'écoute, le dialogue et la co-construction. Mon rôle est de fédérer les intelligences, d'aligner les énergies et de créer un cadre où chaque marché membre se reconnaît dans une vision commune.

Je crois à un leadership qui inspire confiance, qui assume les décisions nécessaires, mais qui s'appuie toujours sur l'intelligence collective. C'est à cette condition que nous pourrions transformer durablement notre secteur.

Q.3 Votre prise de fonction intervient dans une année symbolique, celle du cinquantenaire de la FANAF. Comment interprétez-vous ce moment particulier pour l'institution et pour le secteur ?

Président KONE :

Ce cinquantenaire dépasse largement la dimension commémorative. Il représente un véritable moment de vérité institutionnelle.

Cinquante ans d'existence témoignent de la solidité de la FANAF et de la pertinence de la coopération panafricaine dans le secteur des assurances. Mais cet anniversaire nous place aussi face à une responsabilité : celle de préparer les cinquante prochaines années.

Nous évoluons dans un contexte profondément transformé avec la croissance démographique rapide, l'urbanisation accélérée, la digitalisation des services

financiers, l'intensification des risques climatiques, les exigences réglementaires renforcées. Le modèle qui a permis de structurer l'assurance africaine au cours des décennies passées doit aujourd'hui être modernisé pour répondre à ces nouvelles réalités.

Je considère donc ce moment comme un point d'inflexion stratégique. Il nous appartient d'ouvrir un nouveau cycle fondé sur la transformation, l'impact mesurable et la crédibilité institutionnelle. Le cinquantenaire est une célébration, certes, mais il est surtout un appel à l'action.

Q.4 Quel changement structurant souhaitez-vous voir se matérialiser à l'entame de votre mandat ?

Président KONE :

Le nouveau Bureau Exécutif, que j'ai l'honneur de diriger, a bâti son plan d'actions autour de la transformation : la transformation de la FANAF et la transformation de l'industrie africaine des assurances.

La transformation de la FANAF implique sa modernisation pour renforcer son leadership. Cela

passer concrètement par un renforcement de la gouvernance, la professionnalisation du Secrétariat Général, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des projets et la création de commissions techniques permanentes capables de produire des analyses et des recommandations utiles à toute la profession.

La transformation de l'industrie africaine des assurances renvoie à l'accélération de la pénétration de l'assurance, la digitalisation

et l'innovation, ainsi que la résilience et la durabilité. Sur ce volet, nous visons des actions à haut potentiel de croissance : l'organisation des États Généraux de l'Assurance Pour Tous, le renforcement des assurances obligatoires, l'assurance des infrastructures, l'assurance des PME et TPE, l'assurance vie positionnée comme pilier essentiel de notre système de protection sociale, le lancement d'un baromètre annuel de la pénétration de l'assurance dans la zone CIMA.

Q.5 L'assurance africaine demeure faiblement pénétrée. Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

Président KONE :

Le paradoxe est réel : l'Afrique est dynamique sur le plan démographique et économique, mais la pénétration de l'assurance reste faible.

À mon sens, il ne s'agit pas d'un déficit de besoin. Les besoins de protection sont considérables ; qu'il s'agisse des ménages, des PME et PMI, des infrastructures ou des activités agricoles. Le véritable enjeu réside ailleurs : dans l'accessibilité des produits, dans leur adaptation aux réalités économiques locales, dans la qualité de la distribution et dans le niveau d'éducation assurantielle.

Dans de nombreux marchés, l'assurance reste perçue comme réservée à certains segments formels de l'économie. Nous devons donc

adapter nos offres, innover dans les modèles de distribution et renforcer la pédagogie autour de la culture du risque.

Notre responsabilité collective est claire : transformer ce potentiel latent en une croissance structurée, techniquement solide et durable. Cela suppose une action concertée entre assureurs, régulateurs et pouvoirs publics afin de faire de l'assurance un outil central de résilience économique et sociale sur le continent.

Q.6 Comment entendez-vous concrètement structurer l'approche de l'assurance inclusive ?

Président KONE :

L'assurance inclusive n'est pas un segment secondaire ; elle constitue un pilier stratégique de notre vision pour le secteur.

Une part importante des populations africaines demeure exposée à des risques majeurs sans mécanismes de protection adaptés. Cette situation fragilise non seulement les individus, mais aussi la stabilité économique globale.

C'est précisément pour répondre à cet enjeu que nous avons proposé l'organisation des

États Généraux de l'Assurance Pour Tous. Cette initiative vise à réunir l'ensemble des parties prenantes : assureurs, régulateurs, pouvoirs publics, partenaires techniques et financiers ; afin de définir une feuille de route claire, ambitieuse et concertée pour accélérer le développement de l'assurance inclusive.

L'objectif est clair : faire de l'assurance un véritable outil d'inclusion financière, de protection des revenus et de résilience sociale.

Q.7 Quelle vision portez-vous sur l'assurance vie et sa contribution au financement des économies africaines ?

Président KONE :

L'assurance vie doit être clairement repositionnée au cœur de notre architecture économique et sociale.

Elle ne peut plus être perçue uniquement comme un produit d'épargne ou de prévoyance individuel. Elle constitue un instrument stratégique de protection sociale et un mécanisme important de mobilisation de l'épargne longue, indispensable au financement du développement.

Dans un continent marqué par une forte croissance démographique, une urbanisation rapide et des besoins considérables en infrastructures, la question du financement durable est centrale. L'assurance vie, par la nature même de ses engagements à long terme, offre une capacité unique de canaliser l'épargne vers des investissements

stratégiques.

Par ailleurs, elle joue un rôle fondamental dans la sécurisation financière des ménages : retraite complémentaire, protection des familles, transmission patrimoniale. À ce titre, elle contribue directement à la stabilité sociale.

Notre ambition est donc double : renforcer la culture de l'assurance vie auprès des populations et contribuer à un environnement réglementaire et fiscal favorable à son développement. Dans cet élan, l'assurance vie peut devenir un pilier de la protection sociale africaine et un moteur de financement des économies nationales.

C'est une dimension stratégique que nous devons assumer avec lucidité et détermination.

Q.8 La transformation digitale revient de manière transversale dans votre programme. Quelle ambition portez-vous sur ce sujet ?

Président KONE :

La digitalisation est un facteur déterminant de transformation pour l'industrie de l'assurance. Elle impacte la distribution, la gestion des sinistres, la lutte contre la fraude, la relation client et la tarification.

La FANAF doit jouer un rôle d'accélérateur : mutualiser les expériences, promouvoir des standards numériques régionaux, encourager l'innovation Insurtech et accompagner les compagnies dans l'intégration des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle et la data.

La digitalisation est un levier, pas une fin en soi. Le véritable enjeu est la souveraineté technologique.

Nous devons encourager l'innovation locale, structurer un écosystème Insurtech africain et investir dans la maîtrise des données. Si

nous ne maîtrisons pas nos infrastructures numériques et nos données, nous deviendrons dépendants de solutions extérieures. Je pense notamment à la digitalisation des attestations d'assurance automobile, la digitalisation des constats d'accidents automobile ainsi que les plateformes de gestion du tiers payant à l'échelle du marché, les plateformes de souscription mobile qui ont déjà démontré leur efficacité dans plusieurs marchés africains, ou encore l'utilisation de l'imagerie satellite pour l'assurance agricole indicielle. Ce sont des innovations nées en Afrique, pour l'Afrique, et c'est cette dynamique que nous devons amplifier à l'échelle de la zone FANAF.

Q.9 Comment envisagez-vous le partenariat FANAF-CIMA dans le contexte actuel ?**Président KONE :**

La relation entre la FANAF et la CIMA est, par nature, stratégique. Nous partageons un objectif commun : garantir la solidité du secteur, protéger les assurés et favoriser un développement harmonieux des marchés.

À mes yeux, cette relation doit s'inscrire dans un esprit de dialogue constructif et permanent. La régulation ne doit pas être perçue comme une contrainte opposée aux intérêts des assureurs, mais comme un levier de stabilité et de crédibilité. De même, les réalités opérationnelles des compagnies doivent être pleinement prises en compte dans l'élaboration et l'évolution des textes.

Dans un environnement marqué par la

transformation digitale, les enjeux de solvabilité, l'assurance inclusive et l'évolution des standards internationaux, il est essentiel que les échanges entre la profession et le régulateur soient structurés, anticipatifs et fondés sur des analyses techniques solides.

Notre ambition est claire : promouvoir une régulation équilibrée, protectrice et favorable à l'innovation. Une régulation qui sécurise le secteur sans freiner son développement.

C'est dans cet esprit de responsabilité partagée que la FANAF entend renforcer sa coopération avec la CIMA, au service de la stabilité financière et du développement durable de l'assurance en Afrique.

Q.10 Pour conclure, quelle ambition souhaitez-vous laisser comme empreinte à la tête de la FANAF ?**Président KONE :**

Mon ambition que je partage avec le Bureau Exécutif est la suivante : faire de l'assurance un pilier stratégique du développement économique africain.

Mon mandat sera celui de la transformation. Une transformation qui se traduit par un impact concret dans les marchés, par une influence renforcée de la profession et par une contribution plus visible de l'assurance à la stabilité et à la résilience du continent.

AGENDA FANAF

Etats Généraux de l'Assurance Pour Tous

06 au 08 Juillet 2026 | Sofitel Hôtel, Cotonou (Bénin)

La FANAF, en partenariat avec l'ASA-Bénin, a le plaisir de convier l'ensemble des acteurs du secteur assurantiel africain aux États Généraux de l'Assurance Pour Tous, qui se tiendront du 6 au 8 juillet 2026 au Sofitel Hôtel de Cotonou, au Bénin.


Cet événement de premier plan se tiendra autour du thème central : « **Etats Généraux de l'Assurance pour Tous : Adopter le Pacte Panafricain de l'Assurance Inclusive** ».

Ces Etats Généraux poursuivent un objectif ambitieux : Définir et adopter un cadre stratégique régional matérialisé par le Pacte Africain pour l'Inclusion Assurantielle et un Plan d'Action Stratégique 2026-2030 chiffré, visant à doubler le taux de pénétration de l'assurance dans l'espace FANAF d'ici 2040.


Ces États Généraux visent à mobiliser l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème de l'assurance inclusive à l'échelle de l'Afrique en général et de la zone CIMA en particulier. Les travaux seront organisés autour de onze ateliers, répartis en trois (03) séances plénières pour les grandes orientations collectives et huit (08) sessions parallèles permettant des échanges approfondis sur des thématiques spécifiques.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Ne tardez pas à réserver votre place et à rejoindre les acteurs qui façonneront ensemble l'avenir de l'assurance inclusive en Afrique.

Le lien d'inscription est : <https://assurancepourtous.fanaf.org/>.

Etats 
Généraux
de l'Assurance pour Tous

**Adopter le Pacte
Panafricain
de l'Assurance Inclusive**

cotonou - Bénin **6 au 8 juillet 2026** 

Secrétariat Général de la FANAF - Tel: + 221 33 889 68 21 - Site web : <https://fanaf.org>

Séminaire FANAF

02 au 04 Juin 2026 | Onomo Hôtel, Lomé (Togo)

La FANAF organise son deuxième séminaire de l'année 2026 autour du thème : La gestion ACTIF-PASSIF : un levier stratégique de performance pour les sociétés d'assurances ».

Cette formation vise à renforcer les capacités des professionnels du secteur, à promouvoir une gestion intégrée des risques et à consolider la résilience et la performance des sociétés d'assurances dans l'espace CIMA.

Le séminaire sera animé par Monsieur Eugène KOUADIO, Statisticien, Actuaire et Assureur. Ancien commissaire contrôleur à la CIMA et dirigeant d'une société de fonds de pension, il apportera aux participants une approche à la fois réglementaire, opérationnelle et stratégique de la gestion ACTIF-PASSIF dans les sociétés d'assurances.




SEMINAIRE FANAF

Thème :
La gestion ACTIF-PASSIF : un levier stratégique de performance pour les sociétés d'assurances.

Du 2 au 4 juin 2026
 ☞ **Lomé, Onomo Hôtel**

Animateur du séminaire
Konan Eugène KOUADIO
 Statisticien, Assureur et Actuaire
 Commissaire Contrôleur à la CIMA de 2006 à 2017
 Administrateur Général de la Caisse de Retraite
 Complémentaire des Agents du Trésor Public de Côte d'Ivoire

NB : Places limitées. secretariatfanaf@fanaf.org
 FANAF : (221) 33 889 68 38



FANAF
FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES
DE DROIT NATIONAL AFRICAINES

Rencontre :
**RÉASSUREURS
& CÉDANTES**



DIALOGUE



PARTENARIAT



CONFIANCE



ABIDJAN
CÔTE D'IVOIRE



21 & 22
MAI 2026



fanaf.org

Ensemble, traçons l'avenir
de l'assurance **Africaine.**

“Agrément des Administrateurs et Régulation des Fonctions des sociétés d’Assurances en Zone CIMA : étude du marché ivoirien des assurances”



KAMARA Idienna Marcel, Administrateur des Services Financiers option Assurances, Chef de Service Réassurance à la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire. Diplômé d'un diplôme d'Etudes Approfondies en Sciences Historiques de l'Université Félix Houphouët Boigny, d'une Maîtrise en Sciences et Techniques en Assurances de l'Institut International des Assurances de Yaoundé et d'Un Master Cadres de la Mutualité, des Assurances et de la Prévoyance d'Abidjan double diplomation de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne en partenariat avec Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro.

À l'heure où les marchés africains de l'assurance connaissent une transformation profonde, la question de la gouvernance s'impose comme l'un des piliers de la confiance et de la stabilité du secteur. Dans l'espace de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), les règles prudentielles ont permis de structurer progressivement le marché. Toutefois, certaines évolutions restent nécessaires pour accompagner la modernisation du secteur et répondre aux exigences croissantes de transparence et de gestion des risques.

Dans l'espace de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), le mécanisme d'agrément préalable constitue l'un des principaux instruments de régulation de la gouvernance des sociétés d'assurances. Toutefois, ce dispositif demeure limité à certains dirigeants sociaux, alors que les pratiques contemporaines de gouvernance mettent de plus en plus l'accent sur le rôle

des administrateurs au sein des conseils d'administration et des fonctions clés telles que la gestion des risques, la conformité ou l'audit interne. À partir d'une analyse du marché ivoirien des assurances, cette recherche interroge les limites du dispositif actuel de gouvernance et explore les pistes d'évolution possibles pour renforcer la solidité du secteur assurantiel africain.

La gouvernance, un enjeu central pour l'assurance

Dans un environnement financier marqué par l'incertitude et la complexité croissante des risques, la gouvernance des sociétés d'assurances apparaît comme un facteur déterminant de stabilité.

Les compagnies d'assurance gèrent des engagements financiers de long terme et jouent un rôle essentiel dans la mobilisation de l'épargne et le financement de l'économie. À ce titre, leur gouvernance ne concerne pas seulement leurs actionnaires, mais aussi

les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances et de capitalisation et les régulateurs.

Dans l'espace CIMA, la régulation des sociétés d'assurances repose sur un cadre juridique harmonisé visant à garantir la solvabilité des entreprises et la protection des assurés. Il convient de souligner que déjà en 2009, le Conseil des Ministres avait adopté lors de la session du 28 septembre 2009, le règlement sur la bonne gouvernance des sociétés d'assurances et le contrôle interne. Il fixe un cap, en donnant la latitude au conseil d'administration d'orienter la politique de gouvernance d'entreprise. Malgré ces réformes, la fragilité et la mauvaise gestion de certaines compagnies ont parfois conduit à des faillites ou à des crises de confiance dommageables, mettant en lumière l'insuffisance des dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de supervision.

Parmi les mécanismes prévus par la réglementation, figure l'agrément préalable de certains dirigeants exécutifs, destiné

à s'assurer de leur compétence et de leur honorabilité. Ils concernent le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général. Cette procédure permet à l'autorité de supervision de vérifier que les dirigeants disposent de l'expérience et des qualifications nécessaires pour diriger une entreprise d'assurance. Ce dispositif constitue un instrument important de supervision prudentielle car il contribue à prévenir les défaillances institutionnelles et à renforcer la confiance dans le secteur.

Cependant, cette approche demeure **centrée sur les dirigeants exécutifs**, alors que la gouvernance d'une entreprise d'assurance repose sur un ensemble d'acteurs beaucoup plus large. Dans l'approche actuelle de la gouvernance cette étude soutient en effet que « La gouvernance d'une compagnie d'assurance ne repose plus uniquement sur ses dirigeants, mais sur un ensemble de mécanismes de contrôle et de gestion des risques. » d'où la prise en compte des fonctions clés dans la gouvernance des sociétés d'assurances.

|| L'émergence des fonctions clés

Dans les systèmes modernes de régulation financière, la gouvernance des entreprises d'assurances repose également sur des fonctions spécialisées chargées de surveiller les risques et d'assurer le respect de la réglementation. Ces fonctions, souvent qualifiées de **fonctions clés**, comprennent notamment la gestion des risques, la conformité, l'audit interne et l'actuariat. L'activité d'assurance étant caractérisée par l'inversion du cycle d'exploitation c'est-à-dire la rémunération du service d'assurance rendu, avant qu'elles ne paient des prestations en cas de sinistre, le rôle des fonctions clés est essentiel pour garantir la solidité financière des entreprises en zone CIMA. En outre, la gestion des risques permettra d'identifier et de surveiller les risques auxquels les sociétés d'assurances

sont exposées. La fonction conformité veillera au respect des normes juridiques et réglementaires. Quant à l'audit interne, il permettra d'évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle, tandis que la fonction actuarielle contribuera à l'évaluation des engagements de l'assureur. Dans plusieurs juridictions, ces fonctions sont désormais intégrées dans les dispositifs réglementaires de gouvernance en application des normes internationales en matière de gouvernance des sociétés d'assurances. L'étude sur la gouvernance des sociétés démontre en fait que « **Les fonctions clés constituent aujourd'hui l'un des piliers de la gouvernance des institutions financières modernes.** » Leur adoption dans les législations en Afrique, notamment en CIMA, pourra redorer l'image des assurances sur le continent.

|| Un décalage avec les standards internationaux

De l'étude menée sur l'espace, il ressort que les fonctions clés existent dans certaines compagnies d'assurance, mais leur statut reste essentiellement organisationnel. Autrement dit, leur existence dépend largement des choix internes des entreprises et non d'une obligation réglementaire formalisée. Cette situation peut entraîner plusieurs difficultés à savoir : une hétérogénéité des pratiques entre les compagnies, une indépendance parfois limitée des fonctions de contrôle et une formalisation insuffisante des responsabilités.

Dans un secteur aussi sensible que l'assurance, ces fragilités peuvent constituer des sources potentielles de risque.

|| Le marché ivoirien comme laboratoire

Le marché ivoirien des assurances illustre bien ces évolutions. En raison de son dynamisme et de sa taille, il constitue l'un des marchés les plus structurants de l'espace CIMA. Certaines sociétés d'assurances opérant en Côte d'Ivoire ont progressivement intégré des dispositifs modernes de gouvernance, notamment à travers la création de services de conformité, de gestion des risques et

d'audit interne. Cependant, l'absence d'un cadre réglementaire harmonisé pourrait limiter l'efficacité de ces mécanismes et créer des écarts de pratiques entre les entreprises. En somme, l'analyse « **du marché ivoirien montre que les pratiques de gouvernance en matière d'adoption des fonctions clés évoluent souvent plus vite que le cadre réglementaire** »

|| Quelles pistes de réforme ?

L'analyse du marché ivoirien a mis en évidence les effets concrets de cette lacune : faible implication des administrateurs, confusion des rôles, dispositifs de contrôle interne peu efficaces, et sanctions concentrées sur les seuls dirigeants effectifs. Face à ces constats, plusieurs pistes d'évolution peuvent être envisagées pour renforcer la gouvernance des sociétés d'assurances dans l'espace CIMA.

Dans un premier temps, l'étude propose d'étendre l'agrément à l'ensemble des membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration joue un rôle central dans la supervision stratégique des entreprises. L'extension du mécanisme d'agrément à l'ensemble des administrateurs permettrait de renforcer la responsabilité et la qualité de cet organe. Cet agrément devra s'appuyer sur des critères précis de compétence, d'expérience et d'honorabilité,

définis dans le cadre réglementaire. Une telle mesure permettrait de sécuriser davantage les processus décisionnels, de responsabiliser les conseils d'administration, et de renforcer la confiance dans la gouvernance des sociétés d'assurances. En tout état de cause, afin de renforcer la gouvernance dans les sociétés d'assurances, cette réforme devrait s'appuyer sur des critères objectifs et transparents.

Dans un deuxième temps, la CIMA devrait reconnaître et encadrer les fonctions clés dans la gouvernance des sociétés d'assurances en se référant aux standards internationaux. L'introduction d'un cadre réglementaire définissant les fonctions de gestion des risques, de conformité, d'audit interne et d'actuariat permettrait d'améliorer la cohérence des dispositifs de gouvernance. Il s'agit de reconnaître et d'encadrer

juridiquement les fonctions clés, et d'adapter progressivement les standards internationaux (Solvabilité II, IAIS, COSO) aux réalités locales. Un accompagnement actif du régulateur, basé sur la formation, l'évaluation périodique et la supervision proportionnée, apparaît également indispensable. Une telle évolution contribuerait à rapprocher la régulation CIMA des standards internationaux et à renforcer l'attractivité du marché africain des assurances. Par ailleurs, la professionnalisation des fonctions clés représentera un défi central pour la régulation. Ces fonctions sont souvent occupées par des personnes peu qualifiées ou affectées à plusieurs tâches simultanément, ce qui nuit à la rigueur technique des contrôles. Il est donc impératif d'instaurer un référentiel de compétences, fondé sur des critères objectifs de formation, d'expérience et d'intégrité, et de prévoir un mécanisme d'évaluation ou de certification de ces profils.

Dans un troisième temps, la qualité du contrôle interne constitue l'un des fondements d'une

gouvernance efficace et crédible. Dans les sociétés d'assurances de la zone CIMA, cette fonction reste toutefois encore largement dépendante de la Direction Générale, ce qui compromet son indépendance et, par ricochet, son efficacité. Une réforme de la gouvernance doit donc passer par une autonomisation réelle des dispositifs de contrôle interne, assortie de garanties d'indépendance fonctionnelle, budgétaire et hiérarchique.

Dans cette dynamique de réforme, il serait opportun d'initier, à l'échelle communautaire, une réflexion prospective sur l'élargissement du cadre d'agrément aux fonctions stratégiques et de contrôle, en s'inspirant des modèles de gouvernance éprouvés dans d'autres zones régulées. Une telle démarche pourrait être enrichie par des études comparatives approfondies entre pays membres de la CIMA, afin d'identifier les meilleures pratiques et d'évaluer la faisabilité d'une harmonisation graduelle.

LE CHALLENGE DES PROVISIONNEMENTS MATHÉMATIQUES EN ASSURANCE VIE LE DEFIS DE L'ACTUAIRE



Blaise Jeutang N Kendah
Directeur Général Adjoint ACTIVA VIE
CAMEROUN
Actuaire Diplômé
Enseignant à IIA et ESSFAR

Ces dernières années, les compagnies d'assurance vie de la zone CIMA ont progressivement acquis une réputation positive, car elles respectent presque toujours leurs engagements envers les assurés. Ce résultat ne relève pas du hasard, mais d'une gestion actuarielle rigoureuse. Pour garantir le respect de ces engagements, les actuaires utilisent un mécanisme essentiel appelé provisions mathématiques (PM), qui permet aux compagnies d'assurance vie de disposer des fonds nécessaires pour honorer leurs obligations contractuelles. D'après le Code CIMA en son article 334-2, les Provisions Mathématiques sont définies comme étant la différence entre les valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Cette définition est celle dite prospective retenue par la CIMA.

En termes simples, Les Provisions [Réserves] Mathématiques (PM) sont définies comme étant un montant d'argent que la compagnie d'assurance vie met en sécurité afin de pouvoir faire face à ses engagements présents et futurs vis-à-vis des assurés.

En principe, l'actuaire évalue les PM d'après la méthode prévue par le régulateur ou la méthode retenue par sa structure (pour ses propres analyses) et la question est de savoir si la compagnie dispose de ce montant ou pas. Si elle ne dispose pas de ce montant elle

devra la constituer.

Dans les activités quotidiennes d'une compagnie vie, on se pose généralement plusieurs questions autour des PM : Pourquoi provisionner ? Quand est-ce que nous devons évaluer les PM ? Pourquoi les évaluer ? Leur importance ? La méthode utilisée ? Pourquoi certaines PM sont-elles négatives ? et comment gérer les PM négatives ? Comment évoluent-elles avec le temps ? Quelles sont leur impact sur le résultat annuel ?

QUAND EVALUER LES PROVISIONS MATHÉMATIQUES ?

Les Provisions Mathématiques peuvent être évaluées à tout moment pendant qu'un contrat est en vigueur, c'est-à-dire à tout moment après sa souscription et avant son expiration. Il est recommandé d'évaluer les PM une fois par an, mais c'est nécessaire de les évaluer au moins tous les trimestres afin d'apprécier leurs cohérences et aussi dans le cadre des évaluations trimestrielles des performances

de la compagnie.

Elles sont aussi évaluées pendant la période du profit testing, cette phase où nous nous assurons que le produit est rentable (ou qu'il respecte certaines conditions bien précises) avant d'être commercialisé. Les équipes actuarielles sont responsables de l'évaluation des PM.

LES PROVISIONS MATHÉMATIQUES NÉGATIVES

D'après la définition mentionnée ci-dessus, on pourra avoir les PM négatives si et seulement si l'engagement de l'assuré est supérieur à celui de l'assureur.

Nous observons généralement ces cas-là lors des premières années de vie des contrats ou dans les cas où le risque couvert est dégressif (par exemple la Temporaire Décès à capitaux dégressifs) ou aussi, lorsque nous appliquons le principe de la Zilmérisation (C'est un principe qui consiste à prendre en compte partiellement ou totalement les commissions préfinancées à la force de ventes pendant les premières années de la vie d'un contrat dans l'évaluation des PM. Les PM Zilmérisées sont généralement plus faibles que les PM classiques. Zilmériser vient de l'allemand AUGUST ZILMER [1831 -

1893]) dans l'évaluation des PM. Ce principe est généralement appliqué sur les produits mixtes.

Les Provisions Mathématiques négatives sont un danger pour les compagnies vie, dans la mesure où elles viennent baisser l'engagement de la compagnie. C'est pour cette raison que de manière conventionnelle toutes les PM négatives sont systématiquement passées à zéro afin de ne pas baisser l'engagement de la compagnie. Toutefois, quand elles sont négatives, cela ne voudrait pas forcément dire que l'engagement de la compagnie est nul, par conséquent, les compagnies vie gagneraient à constituer des provisions pour les contrats qui génèrent les PM négatives.

QUELLES METHODES UTILISEES POUR L'EVALUATION DES PROVISIONS MATHEMATIQUES ?

La méthode validée pour l'évaluation des Provisions Mathématiques par la CIMA est la méthode prospective mentionnée plus haut. Il existe aussi la méthode rétrospective, la méthode par récurrence, la méthode par cashflow et bien d'autres.

De manière générale, la méthode choisie n'est pas la plus importante, mais c'est celle qui est cohérente mathématiquement, logique et qui permet à la compagnie d'assurer ses engagements contractuels qui est la plus importante. Les compagnies gagneraient à évaluer les PM avec différentes méthodes et hypothèses adaptées à leur portefeuille et environnement afin d'identifier la meilleure méthode pour leur portefeuille, sans oublier bien évidemment la méthode prévue par le régulateur.

LES HYPOTHESES DE TARIFICATIONS DOIVENT ELLES ETRE EGALES AUX HYPOTHESES DU PROVISIONNEMENT ?

Dans notre environnement, nous appliquons les mêmes hypothèses tarifaires aux hypothèses du provisionnement lors du calcul des PM. Est-ce logique ? Pourquoi est-il ainsi ?

En réalité, les hypothèses tarifaires devraient être différentes des hypothèses du provisionnement dans la mesure où nous sommes dans un environnement qui change avec le temps et parfois de manière drastique : l'espérance de vie, l'inflation, l'évolution des découvertes scientifiques sur la génétique, etc.

Les conditions dans lesquelles nous avons souscrit un contrat il y a dix ans ne sont plus les mêmes aujourd'hui.

Pour prendre le cas du Cameroun, l'espérance de vie à la naissance était de 53,88 ans en 2010 et en 2020 il est de 60,33 ans. Ces statistiques sont encore meilleures en 2026. Ainsi, on constate une amélioration considérable de l'espérance de vie. Il en est de même pour le coût de vie qui a considérablement changé avec le temps.

Pour exemple, les contrats d'assurance vie souscrits avant 2011 dans nos portefeuilles ne sont pas sur les mêmes bases. Le tarif est basé sur la table CIMA TD tandis que les PM sont sur la base CIMA H. Ceci est la conséquence du changement de table de mortalité en 2012 par la CIMA (qui découlait du fait que la CIMA a estimé que les tables utilisées n'étaient plus adaptées à la population).

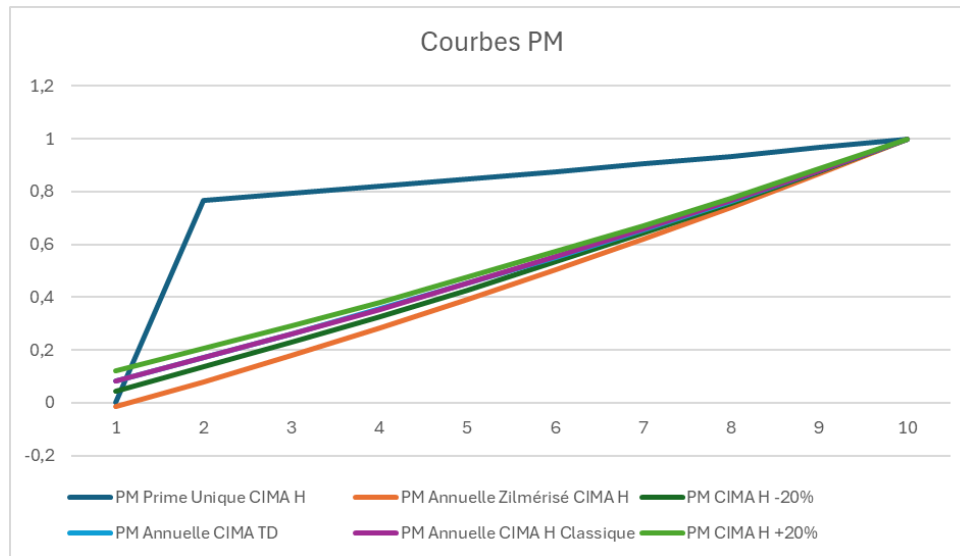
Est-ce que les tables de mortalités utilisées aujourd'hui sont adaptées à nos portefeuilles ? Seule une étude peut confirmer cette assertion.

Les chargements de gestion prévus il y a 10 ans dans les tarifs en principe devraient avoir subi une inflation. Il en est de même pour l'espérance de vie à la naissance comme cela a été mentionné plus haut.

Sur ce constat, nous pensons que ces bases de tarification devraient être différentes des bases du provisionnement sur les produits de longues durées. Ci-dessous, vous verrez l'impact sur les PM lorsque nous allons modifier les bases du provisionnement.

EVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES ET PARAMÈTRES QUI IMPACTENT LES PM

Sur cette partie, nous allons présenter des simulations des PM d'un produit mixte classique. C'est-à-dire un contrat qui garantit un capital en cas de décès pendant la durée du contrat ou en cas de survie au terme du contrat. Pour cette simulation, nous avons utilisé un assuré de 50 ans pour un capital de 1 franc au terme du contrat pour une durée de 10 ans. Les PM sont évaluées sur la base de la méthode prospective.



PM Prime unique CIMA H : Ce sont les PM classiques évaluées sur la base de la table de mortalité CIMA H.

PM Annuelle CIMA H Classique : Ce sont les PM classiques avec prime annuelle évaluées sur la base de la table de mortalité CIMA H.

PM Annuelle CIMA TD : Ce sont les PM classiques avec prime annuelle évaluées sur la base de la table de mortalité CIMA TD (ancienne table de mortalité).

PM Annuelle Zilmérisé CIMA H : Ce sont les PM classiques avec prime annuelle évaluées sur la base de la table de mortalité CIMA H avec prise en compte du préfinancement totales des commissions dues.

PM CIMA H +20% : Ce sont les PM classiques avec prime annuelle évaluées sur la base de la table de mortalité CIMA H avec comme hypothèse de provisionnement plus 20% des chargements de gestion et d'acquisition.

PM CIMA H -20% : Ce sont les PM classiques avec prime annuelle évaluées sur la base de la table de mortalité CIMA H avec comme hypothèse de provisionnement moins 20% des chargements de gestion et d'acquisition.

Observations :

- Les PM Zilmérisées sont les plus faibles (elles sont généralement plus faibles) ;
- L'augmentation des chargements de gestion et d'acquisition augmentent généralement les PM, tandis que la baisse des chargements baisse les PM ;
- Pour ce cas il n'y a pas une grande différence entre les PM classique CIMA H et CIMA TD ;
- Les PM à prime unique sont les plus élevées ;
- Quelle que soit la méthode utilisée, toutes les PM convergent vers le capital garanti (mesure de cohérence à toujours valider)

Ceci n'est qu'une simulation pour illustrer comment peuvent évoluer les PM en fonction du temps et des hypothèses choisies. En tant qu'actuaire, nous devrions nous exercer à cet exercice sur tous les types de produits de notre portefeuille et évaluer l'impact sur les résultats (Stress Test).

POURQUOI EVALUER LES PROVISIONS MATHÉMATIQUES ?

1. Pour déterminer la marge minimale de solvabilité de la compagnie.

En son article 337-3, le code CIMA définit le **montant minimal de la marge de solvabilité** comme étant égal à $5\% * 85\% * PM$. Par conséquent, une mauvaise évaluation des PM aura forcément un impact sur la marge minimale de solvabilité. C'est pour cela qu'on conseille généralement les équipes actuarielles d'être pessimistes (être prudents dans les hypothèses d'évaluation) dans leur approche sur l'évaluation des PM. Car une marge d'erreur de $(+/-) 5\%$ peu avoir un impact considérable sur la marge minimale de solvabilité.

2. Pour évaluer les valeurs de rachat.

En son article 76, le code CIMA définit la détermination de la valeur de rachat comme étant égale au plus à 5% de la PM si la durée du contrat est inférieure à 10 ans, et égale à la PM si la durée est supérieure ou égale à 10 ans.

3. Pour déterminer le profit de la sinistralité du portefeuille.

Par exemple, chaque fois que nous commercialisons un produit avec une garantie décès, le risque ultime est de payer le capital garanti pendant la période de couverture, par conséquent il faut à tout moment évaluer la PM de ce contrat. Le profit sur la sinistralité sur la période est défini par la formule suivante :

$$P_s = N * q_{x+t} * (Cap - V_{t+1}) - n_d * (Cap - V_{t+1})$$

$$P_s = (N * q_{x+t} - n_d) * (Cap - V_{t+1})$$

où

$N * q_{x+t}$ = Nombres de décès anticipés par la table de mortalité sur la période

n_d = Nombres de décès réels sur la période

Cap = Capital décès garanti sur la période

V_{t+1} = Provision Mathématique à la fin de la période

$(Cap - V_{t+1})$ = Le risque décès à chaque instant t .

P_s = Profit sur la sinistralité

4. Pour déterminer si un produit est rentable avant la commercialisation

(dans la phase du profit testing)

Dans un module de profit testing, nous évaluons la rentabilité du produit en fonction des hypothèses tarifaires et de provisionnement dans le but d'atteindre une rentabilité requise.

5. Pour déterminer la rentabilité de la compagnie.

Dans le compte d'exploitation général d'une compagnie, on y voit clairement que la charge des PM (PM clôture moins PM ouverture) est partie intégrante du calcul de la rentabilité annuelle d'une compagnie. Plus la charge est élevée, plus la compagnie devrait provisionner. Bien évidemment, une mauvaise évaluation aurait un impact sur le résultat annuel.

C'est pour cela qu'il est toujours important de faire valider ses PM par des cabinets externes afin de challenger les résultats obtenus en interne.

De manière conventionnel, l'écart de $(+/-) 5\%$ entre les travaux du cabinet externe et la compagnie est généralement validé. Dans la réalité on devrait réduire cet écart au strict minimum. De manière prudente, on doit toujours tester la rentabilité de la compagnie en faisant osciller la charge des PM de $(+/-) 5\%$, surtout s'il y a un écart entre les résultats des travaux du cabinet externe et la compagnie.

Identifier la méthode idéale pour l'évaluation de nos PM peut être délicate de manière opérationnelle, surtout pour les produits mixtes. Avoir les PM élevées permet à la compagnie d'avoir une marge minimale de solvabilité élevée, d'avoir assez de liquide pour les placements, d'avoir plus de cash sur les retours sur investissement, et d'avoir des valeurs de rachats élevés.

Toutefois, avoir des PM élevées est un risque pour des compagnies qui ont des chutes de

polices élevés sur les premières années des contrats, car elles vont payer des valeurs de rachats élevés sur les contrats où elle aurait préfinancé les commissions sans parfois avoir la possibilité de les récupérer.

Cependant, avoir les faibles PM, veut dire faible marge minimale de solvabilité, peu de cash à investir, peu de retour sur investissement et

par conséquent faibles valeurs de rachat. Les faibles valeurs de rachat peuvent décourager les assurés à souscrire aux contrats.

Il est donc question pour l'actuaire, de retrouver la méthode et les hypothèses justes pour la compagnie, les actionnaires et les assurés.

ASSURER L'INASSURABLE ? LE CHANGEMENT CLIMATIQUE COMME TEST DE RESISTANCE DU MODELE ASSURANTIEL AFRICAIN

Chronique de FINACTU pour la revue L'Assureur Africain

Le changement climatique constitue aujourd'hui un test de résistance majeur pour le secteur de l'assurance africain.

Tout a été dit dans le débat sur la forte exposition de l'Afrique au changement climatique ; mais tout reste à démontrer sur la capacité de l'assurance africaine à y répondre. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques ne se traduit pas uniquement par une hausse des sinistres : elle remet en cause les



Ghita LAMRIKI, Directrice des Études du Groupe FINACTU



Guillaume GILKES, Directeur Technique du Groupe FINACTU

produits traditionnellement proposés et les fondements actuariels sur lesquels reposent les modèles de mutualisation des assureurs du continent.

La question n'est plus de savoir si le risque climatique est assurable : de nombreux projets pilotes en assurance indicielle nous enseignent

que ni l'intensité considérable de ces risques, ni la fragilité des bases de données sur leur fréquence, ne sont des facteurs bloquants. La question maintenant est de déterminer si l'assurance africaine saura lui donner les assises nécessaires pour passer à l'échelle supérieure.

Le protection gap : un risque macroéconomique sous-estimé

La pénétration de l'assurance reste limitée à 2-3% du PIB dans la majorité des pays africains, contre une moyenne mondiale proche de 7%. La part des pertes économiques liées aux aléas climatiques effectivement assurées reste marginale. Les chocs sont absorbés directement par les ménages, les entreprises ou les finances publiques.

Ce protection gap a un effet macroéconomique procyclique. À chaque épisode climatique majeur, le même cercle vicieux se met en marche : les ménages puisent dans leur épargne et se fragilisent, le tissu des PME perd ses entreprises les plus fragiles et les États déploient des ressources budgétaires en urgence avec souvent un gâchis considérable.

L'absence d'amortisseur assurantiel ralentit la

reprise et accroît la vulnérabilité budgétaire. Dans un contexte d'endettement plus contraint et d'accès plus coûteux aux marchés internationaux, l'incapacité à absorber rapidement un choc climatique devient un facteur de risque souverain.

L'enjeu dépasse donc la seule inclusion financière : il concerne la stabilité macroéconomique de notre continent.

L'assurance paramétrique : une réponse adaptée, mais insuffisante à elle seule

Il est bien établi que le principe assurantiel repose sur la dispersion et l'indépendance statistique des risques. Or, les aléas climatiques contemporains (sécheresses prolongées, inondations régionales, irrégularité pluviométrique) présentent une forte corrélation spatiale et temporelle. Ils affectent simultanément des zones entières et des milliers d'assurés. Les « bons risques » ne compensent plus les « mauvais ».

Face à des risques corrélés et récurrents, l'assurance paramétrique¹ s'est imposée comme une innovation structurante. Sur le plan technique, le modèle présente plusieurs avantages : diminution des coûts de gestion des sinistres, réduction de l'aléa moral, meilleure prévisibilité des engagements.

Toutefois, l'assurance indiciaire n'est pas exempte de limites.

Le basis risk, qui désigne le décalage possible entre la perte réelle subie par l'assuré et le déclenchement de l'indice, demeure un risque structurel. La première génération d'assurance indiciaire reposait souvent sur des seuils pluviométriques simples, parfois

mal corrélés aux pertes réelles, ce qui a fragilisé la confiance dans les produits. Mais ce paradigme évolue rapidement. Des initiatives portées par l'International Research Institute for Climate and Society (IRI), qui exploitent des données satellitaires multisources combinant précipitations, évapotranspiration et indices de végétation pour calibrer les produits, ou encore l'intégration de modèles d'intelligence artificielle², permettent aujourd'hui de réduire massivement le basis risk.

Ensuite, dans de nombreux contextes africains, la viabilité commerciale des produits agricoles indexés repose sur un soutien public substantiel. La question centrale n'est donc pas uniquement technique, mais budgétaire : ces subventions sont-elles soutenables en période de contrainte fiscale ? Une étude sur un programme pilote en Éthiopie a montré que l'absence de soutien public limitait fortement l'adoption du dispositif : 39% des agriculteurs ont adopté une assurance récolte lorsque celle-ci était subventionnée, mais l'adhésion a reculé dès le retrait du soutien public³. De même, dans des pays comme le

¹ L'indemnisation est déclenchée automatiquement lorsqu'un indice objectif (pluviométrie, température, rendement) franchit un seuil prédéfini. Ce mécanisme réduit les coûts d'expertise, limite les litiges et permet des paiements rapides.

² Par exemple, CropSense AI, plateforme d'agri-intelligence basée au Nigeria, propose l'intégration de données satellitaires haute résolution couplées à des modèles d'intelligence artificielle, ce qui permettrait de réduire le basis risk de 25-30% à moins de 10%.

³ Ahmed, Shukri, Craig McIntosh et Alexandros Sarris. The Impact of Commercial Rainfall Index Insurance: Experimental Evidence from Ethiopia. *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 102, no. 4, 2020, pp. 1154-1176, <https://doi.org/10.1002/ajae.12029>

Sénégal, le Rwanda ou le Maroc, un soutien public plus marqué a favorisé une diffusion plus significative des produits indiciaires.

Enfin, la robustesse d'un produit paramétrique dépend directement de

la qualité et de la continuité des séries climatiques et agricoles. Sans investissement massif dans les infrastructures statistiques et la collecte de données, le modèle reste fragile.

L'expérience marocaine : du soutien public à la montée en échelle

L'expérience marocaine, devenue référence continentale, montre qu'un passage à l'échelle est possible sous certaines conditions institutionnelles.

La transformation progressive de la garantie sécheresse en assurance multirisque climatique au Maroc, a reposé sur trois leviers : (i) une subvention publique significative pour stimuler l'adhésion initiale, (ii) un élargissement progressif des risques et des cultures couvertes et (iii) l'amélioration progressive des données utilisées.

Ce modèle a permis d'assurer environ un million d'hectares quelques années après son lancement, avec un objectif d'extension substantielle à horizon 2030.

L'enseignement principal n'est pas la simple réussite opérationnelle, mais la séquence adoptée : intervention publique forte pour amorcer le marché, accumulation de données, puis sophistication croissante du

dispositif, qui se manifeste par l'usage de sources de données avancées (imagerie satellitaire, indices de végétation, etc.) qui améliorent la précision de l'expertise et la calibration des produits.

Cette structuration progressive a également permis de rendre l'effort public plus prévisible dans le temps, transformant la subvention initiale en un instrument budgétairement pilotable.

Le pragmatisme de cette solution a également permis de dépasser le « dilemme de l'œuf et de la poule » propre aux marchés émergents de l'assurance agricole : il faut des données pour assurer, mais il faut assurer pour produire des données.

Vers une architecture à double étage : micro et souverain

En termes d'assurance indiciaire, l'évolution la plus structurante des dernières années réside dans l'articulation croissante entre assurance agricole au niveau micro et couverture souveraine au niveau des États.

Au niveau microéconomique, les produits indiciaires stabilisent les revenus des exploitants et réduisent les faillites.

Au niveau macroéconomique, des mécanismes tels que l'African Risk Capacity (ARC) permettent aux États de souscrire une couverture paramétrique.

Il s'agit donc en pratique d'une assurance indiciaire dans laquelle l'État est l'assuré. Concrètement, les pays membres paient une prime annuelle et choisissent un niveau

de couverture. Lorsqu'un indice objectif (fondé sur des données satellitaires) franchit un seuil contractuel, le décaissement est automatique, sans évaluation des pertes. Ce fonctionnement permet un versement rapide des fonds aux pays assurés, lesquels peuvent être mobilisées immédiatement pour financer des plans de réponse, limitant ainsi le recours à des financements d'urgence plus coûteux ou à des réallocations budgétaires déstabilisantes. Il s'agit de la transposition, à l'échelle souveraine, du principe de l'assurance

indicielle : un déclenchement fondé sur un indice préalablement défini, qui remplace l'évaluation ex post des pertes.

Si les mécanismes souverains africains jouent un rôle comparable aux régimes CAT-NAT des économies développées, leur architecture paramétrique n'est pas un pis-aller : elle constitue, dans de nombreux contextes africains, une réponse plus adaptée aux contraintes institutionnelles, à

la nature corrélée des chocs climatiques et à l'urgence budgétaire.

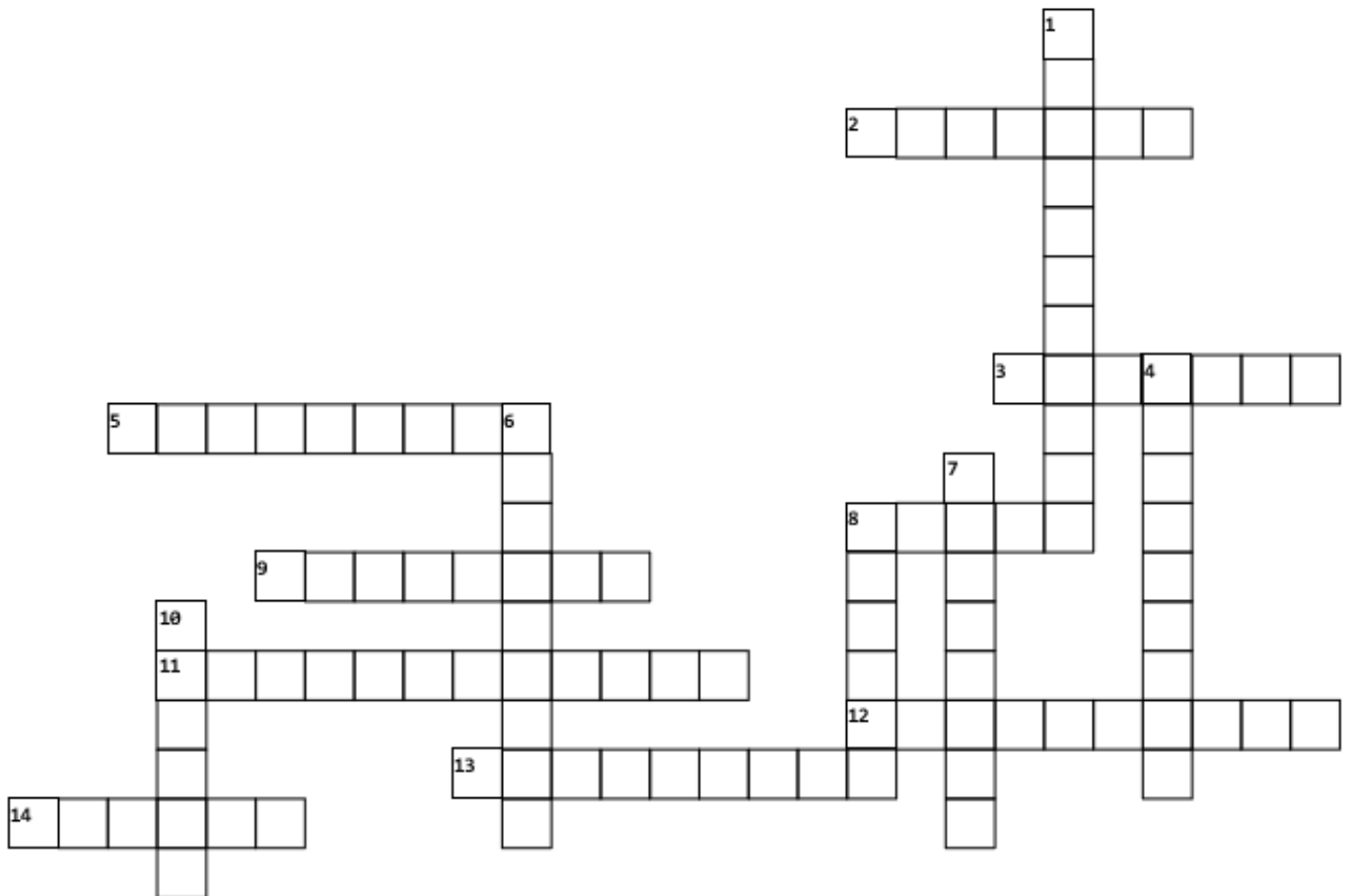
Cette architecture à double étage (micro pour les producteurs, macro pour l'État) transforme l'assurance en instrument de souveraineté économique. Dans un environnement marqué par le resserrement des conditions sur les marchés internationaux, la capacité à absorber rapidement un choc climatique devient un signal de crédibilité financière.

|| Consolidier le modèle : de l'innovation à la maturité

Ainsi, l'assurance indicielle, articulée à des mécanismes souverains paramétriques, s'impose comme l'architecture la mieux adaptée à la nature systémique des chocs climatiques africains. Elle permet d'envisager une stabilisation à la fois microéconomique, pour les exploitants et les PME agricoles, et macroéconomique, pour les finances publiques.

La question n'est plus celle de l'instrument, mais de sa maturité. Le véritable enjeu est la capacité du secteur à structurer durablement le modèle indiciel afin d'en faire un pilier stable de la gestion des chocs climatiques. C'est sur cette solidité institutionnelle, plus que sur l'innovation elle-même, que se jouera, dans la prochaine décennie, la profondeur et la crédibilité du marché assurantiel africain.

ASSUR'MOTS



Horizontalement

- 2 Perte subie par l'assuré
- 3 Valeur financière protégée par l'assurance
- 5 Part du dommage restant à la charge de l'assuré
- 8 Somme versée par l'assuré à l'assureur pour bénéficier d'une garantie
- 9 Personne qui fournit la couverture contre les risques
- 11 Principe selon lequel l'assuré ne doit pas s'enrichir après un sinistre
- 12 Contribution financière périodique payée par l'assuré dans une mutuelle d'assurance
- 13 Contrat par lequel une partie s'engage à indemniser une autre
- 14 Personne ou entité couverte par le contrat d'assurance

Verticalement

- 1 Mécanisme par lequel un assureur transfère une partie de ses risques au réassureur
- 4 Montant versé par l'assureur pour réparer le dommage
- 6 Mécanisme d'évaluation du montant à verser après un sinistre
- 7 Réalisation du risque entraînant un dommage
- 8 Document contractuel qui formalise l'accord d'assurance
- 10 Evénement incertain pouvant entraîner un dommage

Testez vos connaissances et partagez vos réponses avec la rédaction à jaa@fanaf.org. Les meilleures contributions seront mises à l'honneur dans le prochain numéro.
Prêt(e) à relever le défi ? A vous de jouer !

Notation Bloomfield —
A2 à court terme
A- à Long terme
Perspective Stable



20
*** ans ***
d'expérience



À l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire d'AVENI-RE, il m'est particulièrement agréable d'exprimer, au nom du Conseil d'administration, de la Direction générale et de l'ensemble des collaborateurs, nos remerciements les plus respectueux à l'ensemble de nos partenaires.

Depuis sa création, AVENI-RE a inscrit son développement dans une démarche de rigueur, de responsabilité et de pérennité, au service d'un marché en constante évolution. Le chemin parcouru au cours de ces vingt années repose sur la confiance durable que vous nous avez accordée et sur la qualité des relations institutionnelles établies avec chacun de vous.

Votre accompagnement, votre professionnalisme et votre attachement aux valeurs de professionnalisme et d'excellence ont contribué de manière significative au positionnement et à la crédibilité d'AVENI-RE. Les résultats obtenus et la solidité de notre organisation sont indissociables de ces partenariats structurants.

En franchissant ce jalon symbolique, AVENI-RE réaffirme son engagement à poursuivre son développement dans le respect des plus hauts standards de gouvernance, de transparence et de performance, et à consolider des relations fondées sur la confiance mutuelle et la vision à long terme.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma haute considération.

El Hadj Seybatou AW
Président Directeur Général
AVENI-RE

Mesdames, Messieurs, Chers Partenaires,

Dans le cadre de la célébration des deux décennies d'AVENI-RE, je souhaite adresser à l'ensemble de nos partenaires, en ma qualité de Directrice Générale Adjointe, ma profonde gratitude pour la confiance et le soutien que vous nous accordez depuis de nombreuses années.

Le parcours d'AVENI-RE au cours de ces deux décennies s'est inscrit dans une dynamique de structuration, de consolidation et d'adaptation permanente aux exigences de notre secteur. Cette évolution n'aurait pu être menée sans des partenariats solides, fondés sur le professionnalisme, la constance et une vision partagée des enjeux de la réassurance.

Votre contribution, à travers la qualité de nos échanges, votre expertise et votre engagement ont joué un rôle déterminant dans la réalisation de nos objectifs et dans le renforcement de la position d'AVENI-RE en tant qu'acteur de référence.

Nous réaffirmons pleinement notre attachement à des relations durables, fondées sur la confiance mutuelle, la transparence et la recherche de performances responsables. Soyez assurés de notre entière disponibilité pour poursuivre, à vos côtés, une coopération constructive et pérenne.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée

Hawa AW
Directrice Générale Adjointe
AVENI-RE

